

Madame, Monsieur,

La Mairie de Toulouse, membre de l'association PACE, s'adresse à vous, adhérentes et adhérents, au vu de la situation actuelle qui menace l'intégrité du fonds artistique et documentaire de la Galerie du Château d'Eau. L'association vous a fait part de son projet de modification de statuts et de ses propositions (départ des collections du Château d'Eau hors de Toulouse notamment) qui, de notre point de vue, vont aggraver la situation.

Nous nous adressons à vous aujourd'hui de notre propre initiative, mais également à la demande d'un grand nombre d'entre vous et suite aux appels, lettres ouvertes et articles émanant des acteurs de la photographie à Toulouse, en Occitanie et dans la France entière. Sachez que l'hypothèse d'un départ des fonds vers d'autres communes est arrivée jusqu'au Ministère de la Culture, qui s'en est fortement ému.

La demande générale qui est faite à la Collectivité est très simple : au-delà des questions de propriété des fonds, il s'agit de tout faire pour que ces fonds restent à la Galerie du Château d'Eau. Ce n'est pas une question juridique, c'est une question d'éthique, de respect de la mémoire du lieu, et de Jean Dieuzaide. C'est également une question de déontologie, car les fonds ont été acquis pour grande partie avec l'argent public versé à l'association. Ainsi, sur une période de 10 ans - entre 2009 et 2019 - ce sont 5,4M€ que la Mairie de Toulouse a versés à l'association pour faire vivre la Galerie et développer le fonds artistique et documentaire. Même si des factures sont au nom de PACE, les œuvres ont été achetées en grande partie avec l'argent du contribuable toulousain. Ce fonds a été également abondé par des artistes qui ont fait don de leurs œuvres et de leurs droits, à la Galerie du Château d'eau, à Toulouse !

Créée par la Mairie de Toulouse à l'initiative de Jean Dieuzaide en 1974, la Galerie du Château d'eau a été la première galerie municipale en France dédiée à la photographie. Les fonds acquis depuis en constituent le socle inébranlable et ne peuvent être disséminés. Le Château d'eau ne peut pas être privé de son histoire !

La Mairie a déposé un recours en cassation qui sera jugé par le Conseil d'Etat, concernant la propriété de ces fonds artistiques et documentaires. Cette question n'est donc pas encore définitivement tranchée et dans l'attente de la décision des juges sur la propriété des collections, leur déplacement dans un autre lieu est à ce stade juridiquement contestable. Ainsi, nous pensons qu'il est prématuré que PACE modifie les statuts et prenne des engagements hors Toulouse.

Il faut rappeler en parallèle que la Mairie de Toulouse avait proposé à PACE, dès l'automne 2019, une solution lui permettant de faire face à ses dettes, que l'association a refusée. La Collectivité n'a en outre jamais interrompu le dialogue avec l'association et souhaite le poursuivre sur des bases juridiques établies.

Espérant que cette lettre ait pu vous apporter un éclairage sur les dispositions de la Mairie de Toulouse vis-à-vis de la situation du Château d'Eau et de ses collections,

Bien cordialement,

M. Francis GRASS
Adjoint au Maire en charge de la Culture

M. Pierre Esplugas-Labatut
Adjoint au Maire en charge de l'Image